

Emploi

Toutes nos annonces sur sudouest-emploi.com

Offres d'emploi

Agriculture/Viticulture

La SCA CHATEAU MARGAUX (33) recherche des VENDANGEURS (H/F) à partir du 11 septembre. Petit-déjeuner et déjeuner sont proposés sur place. Vous êtes invités à déposer CV, carte d'identité, carte Vitale et RIB via le site extranet.chateau-margaux.com ou à appeler le 05.57.88.83.83.

Emplois à domicile

Offres

Particulier cherche COUPLE EMPLOYES DE MAISON (h/f) expérimenté à temps partiel pour entretien extérieur (jardinage/bricolage) et ménage. Logement fourni et travail sur Bonzac (33). Contacter au 06.78.63.78.69.

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ
EXPERTISE | PROXIMITÉ
DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr
05 35 31 27 42

SUD OUEST

VILLE DE LANTON

Commune de Lanton

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de modification de droit commun n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 466-2022 du 16 décembre 2022, le maire de Lanton a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n° 2 du PLU en vue de modifier des zonages relatifs à des projets urbains.

À cet effet, M^{me} Éliane GAUTHERON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Bordeaux le 21 décembre 2022.

L'enquête publique se déroulera à la mairie ou ses annexes, **du lundi 28 août 2023 au mercredi 29 septembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 heures.

Le dossier sera mis à la disposition du public en mairie et également sur un poste informatique en accès libre aux jours et horaires d'ouverture de la mairie comme indiqués ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra également transmettre ses observations par écrit directement auprès du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Lanton, 18, avenue de la Libération, 33138 Lanton.

Le public pourra, pendant toute la durée de l'enquête, adresser ses observations par voie dématérialisée sur le registre électronique à l'adresse suivante : modif-2-plu-lanton@mail.registre-numerique.fr

Par ailleurs, le dossier d'enquête sera consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-2-plu-lanton>

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- le **lundi 28 août de 9 h à 12 heures en mairie de Lanton,**
- le **mercredi 6 septembre de 14 h à 17 heures en mairie de Lanton,**
- le **samedi 16 septembre de 9 h à 12 heures en mairie de Lanton (ouverture exceptionnelle de la mairie)**
- le **mercredi 20 septembre de 14 h à 17 heures en mairie de Lanton,**
- le **vendredi 29 septembre de 14 h à 17 heures en mairie de Lanton.**

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique pour transmettre à M^{me} le Maire, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées qui seront tenus à la disposition du public en mairie.

Ce dernier pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée d'un an à la mairie de Lanton, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-2-plu-lanton>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande écrite.

Vu et certifié par M^{me} le Maire pour affichage et publication.
Marie LARRUE, maire de Lanton,
conseillère départementale.

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau 

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé que, par arrêté, la présidente de la Communauté de communes du Bazadais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 à 18h, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Elle porte sur le **projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), l'abrogation de 12 cartes communales (Aubiac, Birac, Cazats, Cudos, Gajac, Gans, Lados, Le Nizan, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Saint-Côme, Sauviac) et sur l'adoption de 17 périmètres délimités des abords (PDA) concernant les communes de Bazas, Bernos-Beaulac, Birac, Cauvignac, Cudos, Escaudes, Gajac, Goualade, Grignols, Lados, Lartigue, Le Nizan, Lerm-et-Musset, Marimbault, Marions, Masseilles, Sauviac, Sigalens.**

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes du Bazadais, situé au 364, route de Lerm, 33430 Bazas.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes du Bazadais, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Bazadais, ainsi que dans chacune des 31 mairies. Le dossier est également consultable et téléchargeable sous forme dématérialisée sur :

- le site Internet de la Communauté de communes du Bazadais : <https://cdcdubazadais.fr/enquete-publique-unique/>
- le site du registre électronique : <https://jeparticipe.cdcdubazadais.fr>

Pendant l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci ;
- par courrier adressé au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, situé au siège de la Communauté de communes du Bazadais (situé au 364, route de Lerm, 33430 Bazas) ;
- portées sur le registre dématérialisé, en ligne sur Internet : <https://jeparticipe.cdcdubazadais.fr>
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique@cdcdubazadais.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLUI qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement et le bilan de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute information relative au contenu du projet soumis à enquête publique peut être demandée à Pierre TIXIER, responsable du service Urbanisme & Habitat à la Communauté de communes du Bazadais, par courriel : urbanisme@cdcdubazadais.fr ou par téléphone 05 56 25 28 81 (du lundi au jeudi, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, pendant la durée de l'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes du Bazadais (lieu dit Coucut, route de Lerm, 33430 Bazas). Il sera en outre consultable de manière dématérialisée durant l'enquête publique sur :

- le site Internet de la Communauté de communes du Bazadais : <https://cdcdubazadais.fr/enquete-publique-unique/>
- le site du registre électronique : <https://jeparticipe.cdcdubazadais.fr>

Le président du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné les membres de la commission d'enquête :

- M. Christian MARCHAIS (cadre bancaire retraité) en qualité de président de la commission d'enquête ;
- M^{me} Élise VILLENEUVE (ingénieur généraliste) en tant que membre titulaire ;
- M. Pierre PELLOUX (officier de l'armée de terre retraité) en tant que membre titulaire.

- M. Pierre PECHAMBERT (membre suppléant), colonel de l'armée de terre, retraité. La commission d'enquête recevra le public : à la mairie d'Aubiac, **lundi 18 septembre 2023 de 10 h à 12 heures** ; à la mairie de Grignols, **lundi 11 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30** ; à la mairie de Bazas, **lundi 4 septembre 2023 de 9 h à 12 heures** ; à la mairie de Grignols, **mardi 3 octobre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30** ; la mairie de Bazas, **vendredi 15 septembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30** ; à la mairie de Labescou, **mardi 26 septembre 2023 de 10 h à 12 heures** ; à la mairie de Bazas, **mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 17 heures** ; à la mairie de Lados, **lundi 18 septembre 2023 de 14 h à 16 heures** ; à la mairie de Bazas, **samedi 23 septembre 2023 de 9 h à 12 heures** ; à la mairie de Lartigue, **lundi 18 septembre 2023 de 14 h à 16 h** ; à la mairie de Bernos-Beaulac, **jeudi 7 septembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30** ; à la mairie de Lavazan, **vendredi 8 septembre 2023 de 13 h 30 à 15 h 30** ; à la mairie de Bazas, **samedi 23 septembre 2023 de 9 h à 12 heures** ; à la mairie de Lartigue, **lundi 18 septembre 2023 de 14 h à 16 h** ; à la mairie de Bernos-Beaulac, **jeudi 7 septembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30** ; à la mairie de Birac, **lundi 11 septembre 2023 de 16 h à 18 h** ; à la mairie de Lerm-et-Musset, **jeudi 14 septembre 2023 de 9 h à 11 h** ; à la mairie de Captieux, **jeudi 7 septembre 2023 de 14 h à 17 heures** ; à la mairie de Lignan-de-Bazas, **vendredi 8 septembre 2023 de 16 h à 18 heures** ; à la mairie de Captieux, **lundi 18 septembre 2023 de 9 h à 12 heures** ; à la mairie de Marimbault, **mardi 19 septembre 2023 de 10 h à 12 heures** ; à la mairie de Masseilles, **mardi 3 octobre 2023 de 10 h 30 à 12 h 30** ; à la mairie de Cours-les-Bains, **lundi 25 septembre 2023 de 15 h à 17 heures** ; à la mairie de Saint-Côme, **lundi 4 septembre 2023 de 14 h à 16 heures** ; à la mairie de Cudos, **lundi 4 septembre 2023 de 14 h à 17 heures** ; à la mairie de Saint-Michel-de-Castelnau, **jeudi 21 septembre 2023 de 14 h à 16 heures** ; à la mairie de Escaudes, **jeudi 14 septembre 2023 de 14 h à 16 heures** ; à la mairie de Sauviac, **jeudi 28 septembre 2023 de 16 h à 18 heures** ; à la mairie de Gajac, **mardi 26 septembre 2023 de 14 h à 16 heures** ; à la mairie de Sendets, **mardi 19 septembre 2023 de 13 h 30 à 15 h 30** ; à la mairie de Gans, **vendredi 15 septembre 2023 de 10 h à 12 heures** ; à la mairie de Sigalens, **vendredi 8 septembre 2023 de 10 h à 12 heures** ; à la mairie de Sillas, **lundi 11 septembre 2023 de 9 h 30 à 11 h 30** ; à la mairie de Goualade, **jeudi 21 septembre 2023 de 9 h 30 à 11 h 30.**

La présidente de la Communauté de communes du Bazadais est responsable de la procédure d'élaboration du projet de PLUI et d'abrogation des 12 cartes communales. Le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine est responsable de la procédure relative à l'adoption des 17 périmètres délimités des abords.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Bazadais (situé au 364, route de Lerm, 33430 Bazas) et sur le site Internet de la Communauté de communes du Bazadais : <https://cdcdubazadais.fr/enquete-publique-unique/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI et l'abrogation des 12 cartes communales. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation.

En cas d'accord de la Communauté de communes sur les 17 périmètres délimités des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, le préfet de région se prononcera par arrêté sur l'adoption des 17 PDA.

Autres avis



Commune de La Réole

MODIFICATION ADRESSAGE

La Commune de La Réole modifie l'adressage en ce moment même, avec la volonté d'ajouter des numéros d'habitations manquants et de ne modifier les numéros existants qu'en cas de nécessité. Une carte est disponible pour consultation à la mairie (affichage papier et site Internet) et à la poste. Plus d'information auprès du service urbanisme de la mairie de La Réole.

Annonces légales

Vie des sociétés

SASU VTC FAST PREMIUM
En liquidation au capital de 1 €

Siège social : 4 RUE RENE DESCARTES
33150 CENON

RCS BORDEAUX 823 660 469

CLOTURE DE LIQUIDATION

En date du 20/09/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/09/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BORDEAUX.



Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit sur sudouest-marchespublics.com



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Pays basque espagnol (Euskadi) Le guide

144 PAGES, 15 x 21 cm

GUIDE & TOURISME

Invitation au voyage au Pays basque espagnol

Pays basque espagnol (Euskadi) Le guide, un livre d'Emmanuelle Lapeyre et Josema Azpeitia pour les bonnes tables, 144 pages

15,90 €

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.

Éditions SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

Un guide pratique: où dormir, où manger et boire un verre, les coups de cœur des auteurs